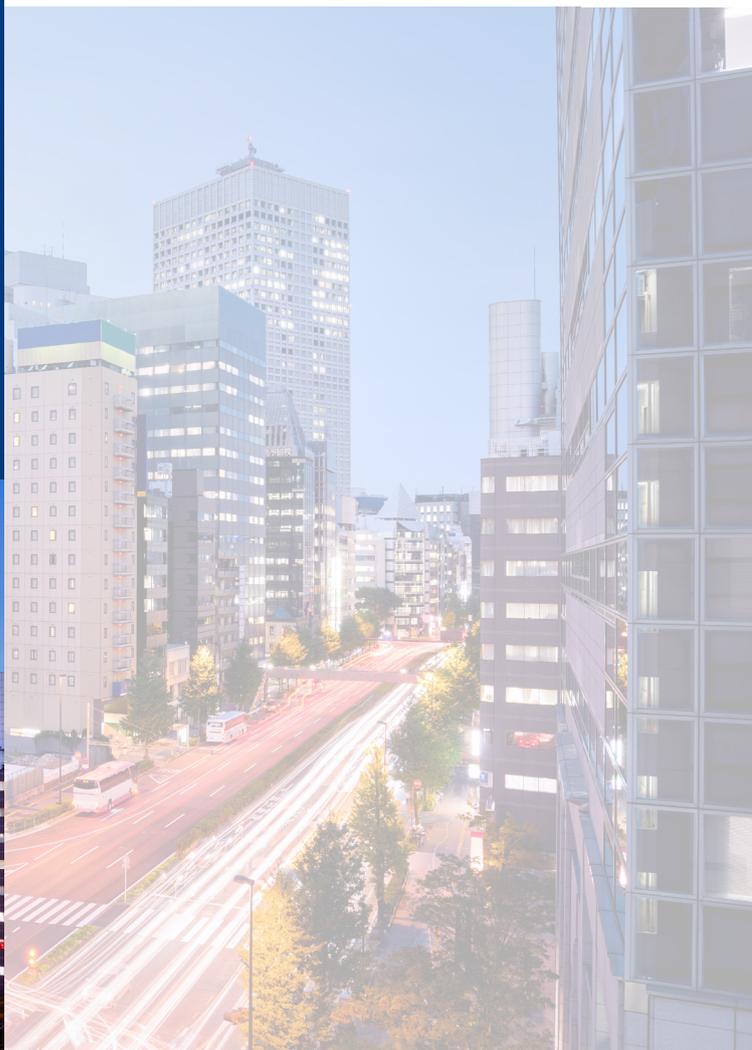


# Proximité Action SG Decrement Novembre 2023

Titre de créance complexe de droit français présentant un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie et à l'échéance.



Le titre de créance est émis par Natixis Structured Issuance SA (l'« Émetteur »), véhicule d'émission au Luxembourg offrant une garantie de formule donnée par Natixis (le « Garant » ; Standard & Poor's : A / Moody's : A1 / Fitch Ratings : AA<sup>(1)</sup>). L'investisseur supporte les risques de défaut, d'ouverture d'une procédure de résolution et de faillite de l'Émetteur et du Garant.

**Proximité Action SG Decrement Novembre 2023 est un titre de créance risqué alternatif à un investissement dynamique de type actions.**

- **Période de commercialisation** : du 26 mai 2023 au 28 novembre 2023. La période de commercialisation peut être close à tout moment.
- **Durée d'investissement conseillée : 10 ans en l'absence de remboursement automatique anticipé.** L'investisseur prend un risque de perte en capital non mesurable si le titre de créance est revendu avant la Date d'Échéance.
- **Éligibilité : contrats d'assurance-vie ou contrats de capitalisation et comptes-titres.** La présente brochure décrit les caractéristiques de Proximité Action SG Decrement Novembre 2023 et ne prend pas en compte les spécificités des contrats d'assurance-vie ou de capitalisation dans le cadre desquels ce titre de créance est proposé. **L'assureur s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur, qu'il ne garantit pas. Il est précisé que l'assureur d'une part, l'Émetteur et le Garant de la formule d'autre part, sont des entités juridiques distinctes.**
- **Code ISIN : FR001400HUB0**

**COMMUNICATION À CARACTÈRE PROMOTIONNEL | Ce document n'a pas été rédigé par l'assureur.**

**VOUS ÊTES SUR LE POINT D'ACHETER UN PRODUIT QUI N'EST PAS SIMPLE ET QUI PEUT ÊTRE DIFFICILE À COMPRENDRE.**

Nous attirons votre attention sur le fait que le titre de créance est destiné à être offert dans le cadre d'une offre dispensée de la publication d'un prospectus (moins de 150 investisseurs). La présente brochure commerciale n'a pas fait l'objet d'une communication à l'AMF.

<sup>(1)</sup> Notations en vigueur au moment de la rédaction de la brochure. Ces notations peuvent être révisées à tout moment par les agences de notation.

## En quelques mots

### **Proximité Action SG Decrement Novembre 2023 est un titre de créance qui présente un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie et à l'échéance, et dont les caractéristiques sont les suivantes :**

- Une exposition à la performance de l'indice iEdge Société Générale Decrement 1.65 EUR GTR Series 2 (« l'Indice »), dividendes bruts réinvestis, et diminué d'un montant fixe de 1,65 euro par an.
- Le versement d'un coupon de 3,275 %<sup>(1)</sup> au titre du trimestre si, à une Date d'Observation Trimestrielle<sup>(2)</sup> ou à la Date d'Observation Finale<sup>(2)</sup>, le Niveau de l'Indice est supérieur ou égal à 50 % de son Niveau Initial. Les coupons non perçus les trimestres précédents seront récupérés à la prochaine Date d'Observation Trimestrielle<sup>(2)</sup> ou à la Date d'Observation Finale<sup>(2)</sup> à laquelle la condition est à nouveau vérifiée.
- Un remboursement automatique anticipé, si à une Date d'Observation Trimestrielle<sup>(2)</sup>, du 4<sup>e</sup> au 39<sup>e</sup> trimestre, le Niveau de l'Indice est supérieur ou égal à la barrière dégressive de remboursement automatique anticipé.
- La barrière dégressive de remboursement automatique anticipé est fixée à 95 % du Niveau Initial au 4<sup>e</sup> trimestre et diminuera de 1,5 % par trimestre, pour atteindre 50 % du Niveau Initial au trimestre 34 et restera fixée à 50 % du Niveau Initial jusqu'au trimestre 39.
- À l'échéance des 40 trimestres, en l'absence de remboursement automatique anticipé :
  - Un remboursement du Capital Initial<sup>(1)</sup> si le Niveau de l'Indice est supérieur ou égal à 30 % de son Niveau Initial à la Date d'Observation Finale<sup>(2)</sup>.
  - Une perte en capital partielle ou totale, si le Niveau de l'Indice est strictement inférieur à 30 % de son Niveau Initial à la Date d'Observation Finale<sup>(2)</sup>.

Les termes « Capital » ou « Capital Initial » utilisés dans cette brochure désignent la Valeur Nominale du titre de créance Proximité Action SG Decrement Novembre 2023 soit 1 000 euros. Les gains ou pertes résultant de l'investissement sur ce titre de créance s'entendent hors frais, commissions, et hors fiscalité et prélèvements sociaux applicables, sous réserve de l'absence de défaut, d'ouverture d'une procédure de résolution et de faillite de l'Émetteur et du Garant et de la conservation du titre de créance jusqu'à son remboursement final. Les Taux de Rendement Annuel nets sont nets de frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation ou nets de droits de garde dans le cas d'un investissement en comptes-titres (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion ou de droit de garde de 1 % par an) et sont calculés hors prélèvements fiscaux et sociaux. D'autres frais, tels que les frais d'entrée ou d'arbitrage dans le cas d'un contrat d'assurance, ou tels que des frais dans le cas d'un investissement en comptes-titres pourront être appliqués. Pour en savoir plus, nous vous invitons à vous rapprocher de votre conseiller. L'investisseur supporte les risques de défaut, d'ouverture d'une procédure de résolution et de faillite de l'Émetteur et du Garant. Dans cette brochure, les calculs de TRA sont effectués pour un investissement de 1 000 euros le 28 novembre 2023 jusqu'à la Date d'Échéance (5 décembre 2033) ou, selon le cas, de Remboursement Automatique Anticipé. En cas d'achat après le 28 novembre 2023 et/ou de vente du titre de créance avant son échéance effective (et/ou en cas d'arbitrage ou de rachat pour les contrats d'assurance-vie/capitalisation, ou de dénouement par décès pour les contrats d'assurance-vie), le Taux de Rendement Annuel peut être supérieur ou inférieur au Taux de Rendement Annuel indiqué dans la présente brochure. De plus, l'investisseur peut subir une perte en capital.

La présente brochure décrit les caractéristiques du titre de créance **Proximité Action SG Decrement Novembre 2023** et ne prend pas en compte les spécificités des contrats d'assurance-vie ou de capitalisation dans le cadre desquels ce titre de créance est proposé. L'assureur s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur, qu'il ne garantit pas. Il est précisé que l'assureur d'une part, et l'Émetteur et le Garant de la formule d'autre part, sont des entités juridiques distinctes. Ce document n'a pas été rédigé par l'assureur.

<sup>(1)</sup> Hors frais, commissions, et hors fiscalité et prélèvements sociaux applicables, sous réserve de l'absence de défaut, d'ouverture d'une procédure de résolution et de faillite de l'Émetteur et du Garant et de la conservation du titre de créance jusqu'à son remboursement final. En cas de sortie en cours de vie alors que les conditions du remboursement final ne sont pas réunies, le montant remboursé dépendra des paramètres de marché en vigueur et engendrera un gain ou une perte non mesurable a priori. La perte en capital, notamment, pourra être partielle ou totale.

<sup>(2)</sup> Veuillez vous référer au tableau récapitulatif des principales caractéristiques financières en page 7 pour le détail des dates.

# Avantages / Inconvénients

## ➤ Avantages



- Un coupon de 3,275 %<sup>(1)</sup> au titre du trimestre si, à une Date d'Observation Trimestrielle<sup>(2)</sup> ou à la Date d'Observation Finale<sup>(2)</sup>, le Niveau de l'Indice est supérieur ou égal à 50 % de son Niveau Initial.
- L'investisseur bénéficie des coupons non perçus précédemment grâce à l'effet mémoire si, à une Date d'Observation Trimestrielle<sup>(2)</sup> ou à la Date d'Observation Finale<sup>(2)</sup>, la condition d'attribution du coupon présentée dans le point précédent est réalisée.
- Un remboursement automatique anticipé si, à une Date d'Observation Trimestrielle<sup>(2)</sup> (du 4<sup>e</sup> au 39<sup>e</sup> trimestre), le Niveau de l'Indice est supérieur ou égal à la barrière dégressive de remboursement automatique anticipé<sup>(3)</sup>.
- À l'échéance des 40 trimestres, si Proximité Action SG Decrement Novembre 2023 n'a pas été rappelé par anticipation, l'investisseur bénéficie d'un remboursement de l'intégralité de son Capital Initial<sup>(1)</sup>, si le Niveau de l'Indice est supérieur ou égal à 30 % de son Niveau Initial à la Date d'Observation Finale<sup>(2)</sup>.
- Effet dégressif : le niveau de la barrière dégressive de remboursement automatique anticipé<sup>(3)</sup> diminue au fur et à mesure des Dates d'Observation Trimestrielles<sup>(2)</sup>. La barrière est fixée à 95 % du Niveau Initial au 4<sup>e</sup> trimestre, et diminue de 1,5 % par trimestre, pour atteindre 50 % du Niveau Initial au trimestre 34 et restera fixée à 50 % du Niveau Initial jusqu'au trimestre 39.
- Point d'entrée : l'investisseur bénéficie d'un point d'entrée correspondant au niveau de clôture de l'Indice le plus bas observé aux Dates d'Observation Initiale, soit le 28 avril 2023, le 21 juin 2023, le 14 août 2023, le 5 octobre 2023, et le 28 novembre 2023.

## ➤ Inconvénients



- Proximité Action SG Decrement Novembre 2023 présente un risque de perte partielle ou totale du capital en cours de vie (en cas de revente du titre de créance à l'initiative de l'investisseur alors que les conditions de remboursement automatique ne sont pas remplies, le prix dépendant alors des paramètres de marché le jour de la revente) et à l'échéance (si, à la Date d'Observation Finale<sup>(2)</sup>, le Niveau de l'Indice est strictement inférieur à 30 % de son Niveau Initial). La valorisation de Proximité Action SG Decrement Novembre 2023 à l'échéance est très sensible à une faible variation du Niveau de l'Indice autour des seuils de 30 % et 50 % de son Niveau Initial.
- L'investisseur ne connaît pas à l'avance la durée exacte de son investissement qui peut durer de 4 à 40 trimestres (soit de 1 an à 10 ans).
- Le gain maximum de l'investisseur est limité au coupon de 3,275 %<sup>(1)</sup> par trimestre. L'investisseur ne profite pas pleinement de la hausse du Niveau de l'Indice (Effet de Plafonnement du Gain).
- L'investisseur est exposé à un éventuel défaut (qui induit un risque de non remboursement) ou à une dégradation de la qualité de crédit (qui induit un risque sur la valeur de marché du titre de créance) de l'émetteur et à un risque de défaut, d'ouverture d'une procédure de résolution et de faillite du Garant.
- L'investisseur est exposé à un indice composé d'une seule action (Société Générale SA). L'investisseur ne bénéficie pas de la diversification du risque offerte par des sous-jacents indiciels composés de plusieurs actions, et donc plus diversifiés. L'investisseur ne bénéficie pas des dividendes détachés par l'Indice.
- L'Indice est un indice avec décrétement et ne présente pas le rendement total de l'actif dans lequel il est investi. Il est calculé dividendes bruts réinvestis, diminué d'un montant fixe de 1,65 euro par an (prélevé sur une base quotidienne). Le montant des dividendes réinvestis peut être inférieur ou supérieur à ce montant forfaitaire. Si les dividendes distribués sont inférieurs (respectivement supérieurs) au prélèvement forfaitaire, la performance de l'indice en sera pénalisée (respectivement améliorée) par rapport à un indice dividendes non réinvestis classique.

## ➤ Facteurs de risques

Les investisseurs sont invités à lire attentivement la section facteurs de risques du Prospectus de Base (tel que défini dans la section « Informations Importantes »). Le titre de créance Proximité Action SG Decrement Novembre 2023 est notamment exposé aux risques suivants :

- **Risque de perte en capital** : en cas de cession des titres de créance avant l'échéance, le prix de cession desdits titres pourra être inférieur à son prix de commercialisation. L'investisseur prend donc un risque de perte en capital non mesurable a priori. Dans le pire des scénarios, les investisseurs pourraient perdre tout ou partie de leur investissement.
- **Risque de perte en capital et/ou risque de coupons faibles voire nuls lié au sous-jacent** : le remboursement du capital et les montants ou le nombre de coupons dépendent de la performance du sous-jacent. Ceux-ci seront déterminés par application d'une formule de calcul (voir, concernant le remboursement du capital, le mécanisme de remboursement) en relation avec le sous-jacent. Dans le cas d'une évolution défavorable de la performance du sous-jacent, accentuée, le cas échéant, par les termes de la formule (voir, concernant le remboursement du capital, le mécanisme de remboursement), les investisseurs pourraient percevoir un montant ou un nombre de coupons faibles voire nuls, subir une baisse substantielle des montants dus lors du remboursement et pourraient perdre tout ou partie de leur investissement.
- **Risques liés à l'éventuelle ouverture d'une procédure de résolution ou de faillite** : en cas d'ouverture d'une procédure de résolution au Cours de l'Émetteur et/ou du Garant et/ou du Groupe BPCE ou en cas de faillite de l'Émetteur et/ou du Garant, les investisseurs pourraient perdre tout ou partie de leur investissement initial et/ou ne pas recevoir la rémunération initialement prévue.
- **Risque de volatilité, risque de liquidité** : une forte volatilité des cours (amplitude des variations des cours) ou une faible liquidité pourrait avoir un impact négatif sur le prix de cession des titres de créance. En cas de cession des titres de créance avant l'échéance, le prix de cession pourrait être inférieur à ce qu'un investisseur pourrait attendre compte tenu de la valorisation desdits titres de créance. En l'absence de liquidité, les investisseurs pourraient ne pas être en mesure de les céder.
- **Risques liés à la modification, suppression ou perturbation du sous-jacent** : Scientific Beta (France) SAS, l'administrateur du sous-jacent, pourrait modifier de façon significative le sous-jacent, l'annuler ou ne pas publier son niveau. Dans ces cas et au choix de l'Agent de Calcul, le niveau du sous-jacent pourrait être calculé conformément à la formule et la méthode de calcul en vigueur avant cet événement, être remplacé par celui d'un autre sous-jacent ou les titres de créances pourraient faire l'objet d'un remboursement anticipé à leur juste valeur de marché. Dans ces cas, les montants de remboursement et, le cas échéant, d'intérêts dus pourraient être inférieurs aux montants de remboursement et, le cas échéant, d'intérêts initialement anticipés et les investisseurs pourraient perdre tout ou partie de leur investissement. de survenance de certains événements affectant l'émetteur du Sous-Jacent ou le Sous-Jacent (tels qu'une fusion, une offre publique, l'ouverture d'une procédure collective ou la radiation de la cote), l'Émetteur pourrait, entre autres, rembourser de manière anticipée l'intégralité des titres de créance à leur juste valeur de marché, valeur qui pourrait être inférieure au montant de remboursement initialement prévu. Dans ce cas les investisseurs pourraient perdre tout ou partie de leur investissement initial.

<sup>(1)</sup> Hors frais, commissions, et hors fiscalité et prélèvements sociaux applicables, sous réserve de l'absence de défaut, d'ouverture d'une procédure de résolution et de faillite de l'Émetteur et du Garant et de la conservation du titre de créance jusqu'à son remboursement final. En cas de sortie en cours de vie alors que les conditions du remboursement final ne sont pas réunies, le montant remboursé dépendra des paramètres de marché en vigueur et engendrera un gain ou une perte non mesurable a priori. La perte en capital, notamment, pourra être partielle ou totale.

<sup>(2)</sup> Veuillez vous référer au tableau récapitulatif des principales caractéristiques financières en page 7 pour le détail des dates.

<sup>(3)</sup> La barrière dégressive de remboursement automatique anticipé est fixée à 95 % du Niveau Initial au 4<sup>e</sup> trimestre et diminuera de 1,5 % par trimestre, pour atteindre 50 % du Niveau Initial au trimestre 34 et restera fixée à 50 % du Niveau Initial jusqu'au trimestre 39.

# Mécanisme de remboursement

## ► Détermination du Niveau Initial de l'Indice

Le Niveau Initial est déterminé par le niveau de clôture de l'Indice le plus bas observé aux Dates d'Observation Initiale, soit le 28 avril 2023, le 21 juin 2023, le 14 août 2023, le 5 octobre 2023, et le 28 novembre 2023.

## ► Un coupon conditionnel de 3,275 % par trimestre

Du 1<sup>er</sup> au 40<sup>e</sup> trimestre, si à une Date d'Observation Trimestrielle<sup>(1)</sup> ou à la Date d'Observation Finale<sup>(1)</sup>, le Niveau de l'Indice est supérieur ou égal à 50 % de son Niveau Initial, l'investisseur reçoit<sup>(2)</sup> à la Date de Paiement de Coupon correspondante<sup>(1)</sup> :

**Un coupon de 3,275 % au titre du trimestre**  
+  
**Un coupon mémoire pour chaque trimestre où aucun coupon n'a été versé**

Grâce au mécanisme de « coupon mémoire », les coupons non versés précédemment sont ainsi cumulés et versés lors du prochain paiement éventuel de coupon.

## ► Un remboursement automatique anticipé possible dès la fin du 4<sup>e</sup> trimestre

Du 4<sup>e</sup> au 39<sup>e</sup> trimestre, si à une Date d'Observation Trimestrielle<sup>(1)</sup>, le Niveau de l'Indice est supérieur ou égal à la barrière dégressive de remboursement automatique anticipé<sup>(3)</sup>, un mécanisme de remboursement automatique anticipé est activé, et l'investisseur reçoit<sup>(2)</sup> à la Date de Remboursement Automatique Anticipé correspondante<sup>(1)</sup> :

**Le Capital Initial**  
(soit un TRA brut<sup>(4)</sup> compris entre 8,78 % et 13,69 %<sup>(6)</sup>)  
(soit un TRA net<sup>(5)</sup> compris entre 7,69 % et 12,56 %<sup>(6)</sup>)

Dès qu'un remboursement automatique anticipé est réalisé **Proximité Action SG Decrement Novembre 2023** s'arrête ; sinon le titre de créance continue.

## ► Remboursement à l'échéance des 40 trimestres

À la Date d'Observation Finale, le 28 novembre 2023, si le mécanisme de remboursement automatique anticipé n'a pas été précédemment activé, on observe le Niveau de clôture de l'Indice par rapport à son Niveau Initial.

### Cas favorable

Si le Niveau de clôture de l'Indice est supérieur ou égal à 30 % de son Niveau Initial, l'investisseur reçoit<sup>(2)</sup> le 5 décembre 2033 :

**Le Capital Initial**  
(soit un TRA brut<sup>(4)</sup> compris entre 0 % et 13,70 %<sup>(7)</sup>)  
(soit un TRA net<sup>(5)</sup> compris entre -1,00 % et 12,56 %<sup>(7)</sup>)

### Cas défavorable

Si le Niveau de clôture de l'Indice est strictement inférieur à 30 % de son Niveau Initial, l'investisseur subit une perte en capital et reçoit<sup>(2)</sup> le 5 décembre 2033 :

**Le Capital Initial diminué de la performance négative de l'Indice**  
Dans ce scénario, l'investisseur subit une perte en capital à hauteur de l'intégralité de la baisse du Niveau de l'Indice. Cette perte en capital peut être partielle ou totale.

<sup>(1)</sup> Veuillez vous référer au tableau récapitulatif des principales caractéristiques financières en page 7 pour le détail des dates.

<sup>(2)</sup> Hors frais, commissions, et hors fiscalité et prélèvements sociaux applicables, sous réserve de l'absence de défaut, d'ouverture d'une procédure de résolution et de faillite de l'Émetteur et du Garant et de la conservation du titre de créance jusqu'à son remboursement final.

<sup>(3)</sup> La barrière dégressive de remboursement automatique anticipé est fixée à 95 % du Niveau Initial au 4<sup>e</sup> trimestre et diminuera de 1,5 % par trimestre, pour atteindre 50 % du Niveau Initial au trimestre 34 et restera fixée à 50 % du Niveau Initial jusqu'au trimestre 39.

<sup>(4)</sup> Dans l'ensemble des scénarios présentés ci-dessus, TRA brut désigne le Taux de Rendement Annuel brut (hors commission de souscription ou frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage et de gestion liés, le cas échéant, au contrat d'assurance-vie, de capitalisation ou au compte-titres, et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables).

<sup>(5)</sup> Dans l'ensemble des scénarios présentés ci-dessus, TRA net désigne le Taux de Rendement Annuel net (calculé net de frais de gestion dans le cadre d'un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation, ou net de droit de garde dans le cas d'un investissement en compte-titres ; en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion de 1 % par an, et calculé hors prélèvements fiscaux et sociaux).

<sup>(6)</sup> Sur la base d'un scénario correspondant au versement d'un coupon de 3,275 % de la 1<sup>re</sup> à la 39<sup>e</sup> Date de Paiement de Coupon et à un remboursement automatique anticipé à la 39<sup>e</sup> Date de Remboursement Automatique Anticipé.

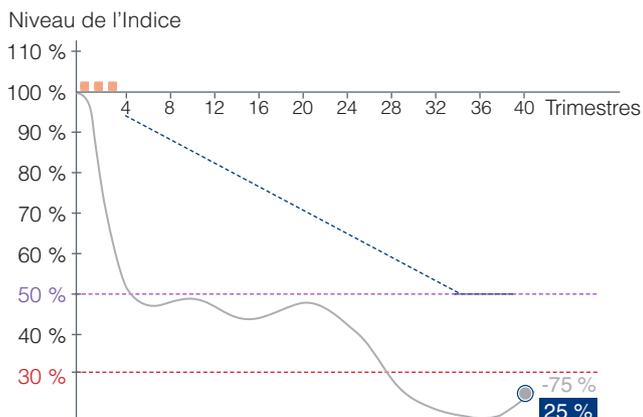
<sup>(7)</sup> Sur la base d'un scénario correspondant au versement d'un coupon de 3,275 % à chaque Date de Paiement de Coupon du 1<sup>er</sup> au 40<sup>e</sup> trimestre.

# Scénarios de marché

Les données chiffrées utilisées dans ces exemples n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire le mécanisme du titre de créance. Elles ne préjugent en rien de résultats futurs. L'ensemble des données est présenté hors fiscalité et/ou frais liés au cadre d'investissement.

- Performance de l'Indice
- Performance finale de l'Indice
- Niveau de remboursement du titre de créance
- Barrière dégressive de remboursement automatique anticipé<sup>(2)</sup>
- Seuil de versement de coupon (50 %)
- Seuil de perte du capital à l'échéance (30 %)
- ↓ Plafonnement du gain
- Coupon

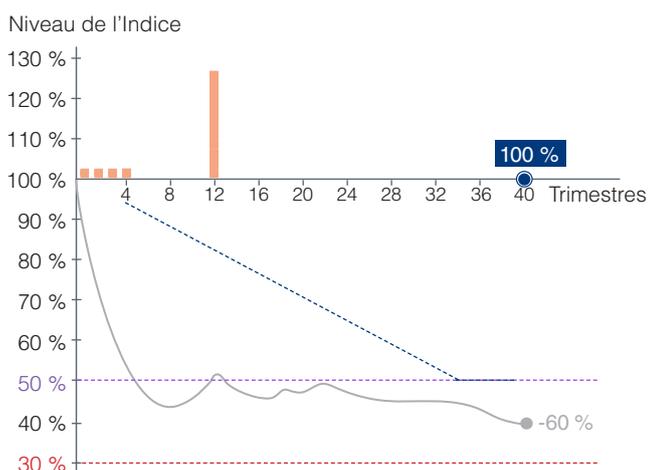
## ► Scénario défavorable : Forte baisse de l'Indice à l'échéance (supérieure à 70 %)



- Aux 3 premières Dates d'Observation Trimestrielle<sup>(1)</sup>, le Niveau de l'Indice est supérieur ou égal à 50 % de son Niveau Initial : l'investisseur reçoit un coupon de 3,275 % au titre des trimestres.
- Du 4<sup>e</sup> au 39<sup>e</sup> trimestre, aux Dates d'Observation Trimestrielle<sup>(1)</sup>, le Niveau de l'Indice est strictement inférieur à la barrière dégressive de remboursement automatique anticipé<sup>(2)</sup>. Le mécanisme de remboursement automatique anticipé n'est pas activé.
- À la Date d'Observation Finale<sup>(1)</sup>, le Niveau de l'Indice est égal à 25 % de son Niveau Initial (soit une baisse de 75 %) : l'investisseur reçoit 25 % de son Capital Initial et subit dans ce scénario une perte en capital équivalente à celle du Niveau de l'Indice, soit une perte de 75 %.

**Remboursement final : 25 % du Capital Initial**  
**Valeur totale des coupons versés : 9,825 %**  
**TRA brut<sup>(3)</sup> : -11,94 % (contre -12,91 % pour l'Indice)**  
**TRA net<sup>(4)</sup> : -12,82 %**

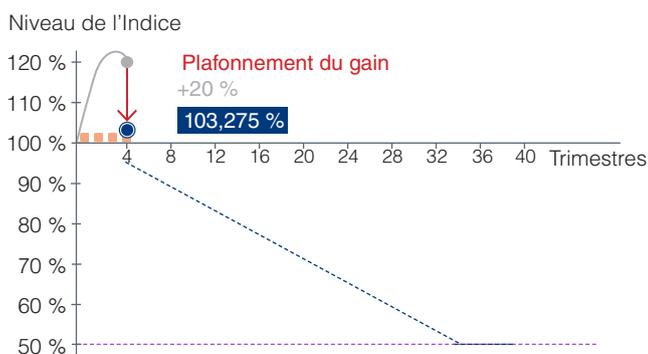
## ► Scénario médian : Baisse de l'Indice à l'échéance (inférieure à 70 %)



- Du 4<sup>e</sup> au 39<sup>e</sup> trimestre, aux Date d'Observation Trimestrielle<sup>(1)</sup>, le Niveau de l'Indice est strictement inférieur à la barrière dégressive de remboursement automatique anticipé<sup>(2)</sup>. Le mécanisme de remboursement automatique anticipé n'est pas activé.
- De la 1<sup>re</sup> à la 4<sup>e</sup> Date d'Observation Trimestrielle<sup>(1)</sup>, puis à la 12<sup>e</sup> Date d'Observation Trimestrielle<sup>(1)</sup>, le Niveau de l'Indice est supérieur ou égal à 50 % de son Niveau Initial : l'investisseur reçoit un coupon de 3,275 % les 4 premiers trimestres, puis un coupon de 3,275 % au titre du trimestre 12 ainsi que 7 coupons mémoires de 3,275 % au titre des trimestres 5 à 11 lors desquels aucun coupon n'a été perçu.
- À la Date d'Observation Finale<sup>(1)</sup>, le Niveau de l'Indice est égal à 40 % de son Niveau Initial (soit une baisse de 60 %) : l'investisseur récupère l'intégralité de son Capital Initial. Dans ce scénario, l'investisseur n'est pas impacté par la baisse du Niveau de l'Indice à l'échéance.

**Remboursement final : 100 % du Capital Initial**  
**Valeur totale des coupons versés : 39,30 %**  
**TRA brut<sup>(3)</sup> : 4,50 % (contre -8,73 % pour l'Indice)**  
**TRA net<sup>(3)</sup> : 3,45 %**

## ► Scénario favorable : Forte hausse de l'Indice dès la fin du 4<sup>e</sup> trimestre (Plafonnement du gain)



- De la 1<sup>re</sup> à la 3<sup>e</sup> Date d'Observation Trimestrielle<sup>(1)</sup>, le Niveau de l'Indice est supérieur ou égal à 50 % de son Niveau Initial : l'investisseur reçoit trois coupons de 3,275 % au titre des trimestres 1 à 3.
- À la 4<sup>e</sup> Date d'Observation Trimestrielle<sup>(1)</sup>, le Niveau de l'Indice est égal à 120 % de son Niveau Initial, le mécanisme de remboursement automatique anticipé est activé et l'investisseur reçoit son Capital Initial ainsi qu'un coupon de 3,275 % au titre du trimestre. Dans ce scénario, l'investisseur ne bénéficie que partiellement de la hausse du Niveau de l'Indice (Effet de Plafonnement du Gain).

**Remboursement final : 103,275 % du Capital Initial**  
**Valeur totale des coupons versés : 13,10 %**  
**TRA brut<sup>(3)</sup> : 13,43 % (contre 19,53 % pour l'Indice)**  
**TRA net<sup>(4)</sup> : 12,30 %**

**Information importante** : la valorisation de Proximité Action SG Decrement Novembre 2023 en cours de vie peut évoluer indépendamment du Niveau de l'Indice et connaître de fortes fluctuations en particulier aux Dates d'Observation Trimestrielle<sup>(1)</sup>, si le Niveau de l'Indice est proche de 50 % de son Niveau Initial et de la barrière dégressive de remboursement automatique anticipé<sup>(2)</sup>, et à la Date d'Observation Finale<sup>(1)</sup>, s'il est proche de 30 % et 50 % de son Niveau Initial. Elle dépend de l'évolution des paramètres de marché, en particulier du Cours et de la volatilité de l'Indice, des taux d'intérêt et des conditions de refinancement de l'Émetteur et du Garant.

<sup>(1)</sup> Veuillez vous référer au tableau récapitulatif des principales caractéristiques financières en page 7 pour le détail des dates.

<sup>(2)</sup> La barrière dégressive de remboursement automatique anticipé est fixée à 95 % du Niveau Initial au 4<sup>e</sup> trimestre et diminuera de 1,5 % par trimestre, pour atteindre 50 % du Niveau Initial au trimestre 34 et restera fixée à 50 % du Niveau Initial jusqu'au trimestre 39.

<sup>(3)</sup> Dans l'ensemble des scénarios présentés ci-dessus, TRA brut désigne le Taux de Rendement Annuel brut hors commission de souscription ou frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage et de gestion liés, le cas échéant, au contrat d'assurance-vie, de capitalisation ou au compte-titres, et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables.

<sup>(4)</sup> Dans l'ensemble des scénarios présentés ci-dessus, TRA net désigne le Taux de Rendement Annuel net (calculé net de frais de gestion dans le cadre d'un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation, ou net de droit de garde dans le cas d'un investissement en compte-titres ; en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion de 1 % par an, et calculé hors prélèvements fiscaux et sociaux).

# L'indice iEdge Société Générale Decrement 1.65 EUR GTR Series 2

L'indice iEdge Société Générale Decrement 1.65 EUR GTR Series 2 est un indice administré par Scientific Beta (France) SAS et calculé et publié par la société SGX®. Il a été lancé le 29 mars 2023 à un niveau de 20,14 euros.

L'Indice réinvestit les dividendes bruts versés par l'entreprise Société Générale et déduit de la performance du cours de l'action un montant forfaitaire fixe annuel de 1,65 euro. Ce montant fixe annuel de 1,65 euro est prélevé sur une base quotidienne, qui diffère de la fréquence de distribution des dividendes versés par l'entreprise Société Générale.

La valeur de l'Indice pourra s'écarter du cours de l'action Société Générale SA (dividendes non réinvestis). Si les dividendes distribués par l'entreprise Société Générale sont inférieurs (respectivement supérieurs) au niveau de ce montant forfaitaire fixe annuel, la performance de l'Indice en sera pénalisée (respectivement améliorée) par rapport au cours de l'action Société Générale SA (dividendes non réinvestis). Par ailleurs, cette performance sera d'autant plus pénalisée en cas de baisse de l'Indice. En effet, la baisse de l'Indice sera accélérée et amplifiée, car ce prélèvement forfaitaire de niveau fixe pèsera plus fortement, relativement au niveau de l'Indice.

La consultation de l'indice iEdge Société Générale Decrement 1.65 EUR GTR Series 2 est accessible sur le site de l'administrateur (<https://www.sgx.com/indices/products/idgle2>) ou sur la page en français (<https://equityderivatives.natixis.com/fr/indice/idgle2/>) dédiée à l'Indice sur le site de Natixis, ainsi que sur différents sites d'informations financières (ticker Bloomberg : IDGLE2 Index).

## ► Zoom sur l'action Société Générale

Société Générale SA collecte les dépôts et offre des services de banque commerciale, de détail, privée et d'investissement, y compris prêts à la consommation, crédit-bail (véhicules, matériel informatique), assurance vie et non-vie, services de dépositaire et de trésorerie, financement du commerce et de projets, opérations de change et futures sur matières premières.

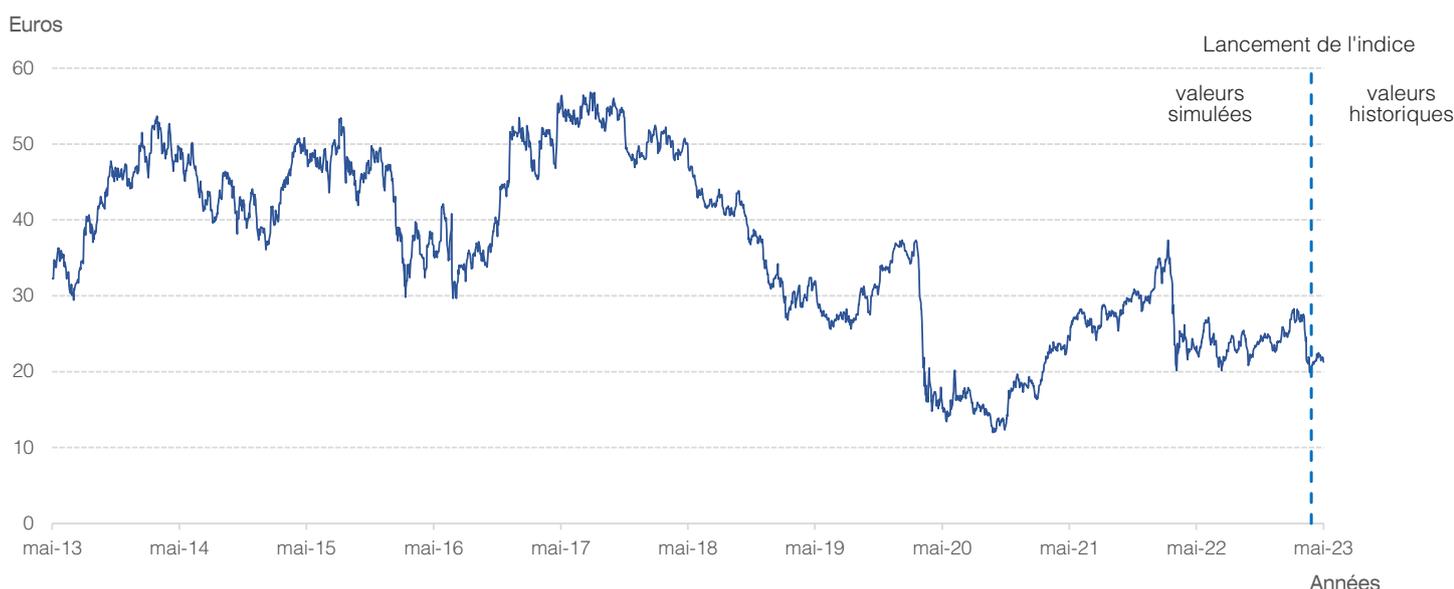
Pour plus d'informations sur les résultats de Société Générale, veuillez-vous rendre sur la page investisseur de Société Générale : <https://investors.societegenerale.com/fr>.

Source : Bloomberg, au 04/05/2023

## ► Évolution historique et simulée de l'indice iEdge Société Générale Decrement 1.65 EUR GTR Series 2

**L'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence de l'information provenant de sources externes ne sont pas garanties, bien qu'elles aient été obtenues auprès de sources raisonnablement jugées fiables. Sous réserve des lois applicables, Natixis n'assume pas de responsabilité à cet égard. Les éléments du présent document relatifs aux données de marché sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier.**

*Les données relatives aux performances passées et/ou performances simulées passées ont trait ou se réfèrent à des périodes passées et ne sont pas un indicateur fiable des résultats futurs. Ceci est valable également pour les données historiques de marché.*



Source : Bloomberg, du 03/05/2013 au 03/05/2023

Performances cumulées au 3 mai 2023	1 an	5 ans	10 ans
iEdge Société Générale Decrement 1.65 EUR GTR Series 2	-9,00 %	-57,00 %	-34,11 %

Source : Bloomberg, du 03/05/2013 au 03/05/2023

# Caractéristiques principales

<b>Code ISIN</b>	FR001400HUB0
<b>Forme juridique</b>	Titre de créance complexe de droit français présentant un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie et à l'échéance, émis sous le Prospectus de Base (tel que défini dans la section « Informations Importantes » de la présente brochure).
<b>Émetteur</b>	Natixis Structured Issuance SA (bien que bénéficiant de la garantie inconditionnelle et irrévocable de Natixis, les instruments financiers de l'Émetteur présentent un risque de perte en capital).
<b>Offre</b>	Offre dispensée de la publication d'un prospectus, à destination d'un cercle restreint d'investisseurs (moins de 150 investisseurs).
<b>Garant</b>	Natixis (S&P : A / Moody's : A1 / Fitch Ratings : AA-). Notations en vigueur au moment de la rédaction de la brochure. Ces notations peuvent être révisées à tout moment par les agences de notation.
<b>Garantie en capital</b>	Pas de garantie en capital, ni en cours de vie ni à l'échéance.
<b>Période de commercialisation</b>	Du 26 mai 2023 (9h00 CET) au 28 novembre 2023 (17h00 CET) inclus.
<b>Devise</b>	Euro (€)
<b>Sous-jacent</b>	iEdge Société Générale Decrement 1.65 EUR GTR Series 2 (code Bloomberg : IDGLE2), dividendes bruts réinvestis, et diminué d'un montant fixe de 1,65 Euro par an.
<b>Valeur nominale</b>	1 000 €
<b>Prix d'Émission</b>	100 % de la Valeur Nominale
<b>Commission de distribution</b>	La commission de distribution ponctuelle pourra atteindre un montant maximum annuel de 1,50% du montant nominal des Titres de créance placés, calculée sur la durée de vie maximale des titres. De plus, la commission de distribution récurrente pourra atteindre un montant maximum annuel de 0,80 % du montant des titres détenus et sur la durée de détention des titres par les porteurs. Le paiement de cette commission pourra se faire par règlement et/ou par réduction du prix de souscription. La commission perçue dans la durée doit s'accompagner d'une amélioration du service sur la même durée. Le distributeur est responsable auprès des investisseurs du respect des dispositions réglementaires qui lui sont applicables concernant la transparence et la justification des dites commissions. De plus amples informations sont disponibles auprès du distributeur sur demande.
<b>Durée d'investissement conseillée</b>	10 ans
<b>Date d'Émission</b>	26/05/2023
<b>Dates d'Observation Initiale</b>	28/04/2023 ; 21/06/2023 ; 14/08/2023 ; 05/10/2023 ; 28/11/2023.
<b>Date d'Observation Finale</b>	28/11/2033
<b>Date d'Échéance</b>	05/12/2033
<b>Dates d'Observation Trimestrielle</b>	Le 28 de chaque trimestre, ou le Jour de Bourse suivant si le 28 du trimestre n'est pas un Jour de Bourse, à partir du 28 février 2024 (inclus) et jusqu'au 29 août 2033 (inclus). Un Jour de Bourse est défini comme un jour où le niveau de clôture de l'Indice est publié. Toutes les dates peuvent faire l'objet d'ajustements en cas de Jours de Bourse fermés.
<b>Dates de Remboursement Automatique Anticipé</b>	Le 5 <sup>e</sup> jour ouvré suivant la Date d'Observation Trimestrielle, à partir du 5 décembre 2024 (inclus) et jusqu'au 5 septembre 2033. Toutes les dates peuvent faire l'objet d'ajustements en cas de jours non ouvrés.
<b>Dates de Paiement de Coupon</b>	Le 5 <sup>e</sup> jour ouvré suivant la Date d'Observation Trimestrielle, à partir du 6 mars 2024 (inclus) et jusqu'à la Date d'Echéance le 5 décembre 2033. Toutes les dates peuvent faire l'objet d'ajustements en cas de jours non ouvrés.
<b>Niveau Initial</b>	Le Niveau Initial est déterminé par le niveau de clôture de l'Indice le plus bas observé aux Dates d'Observation Initiale.
<b>Publication de la valorisation</b>	La valorisation est tenue et publiée tous les jours, et se trouve à la disposition du public en permanence sur les pages d'information financière de Bloomberg, Reuters et Six Telekurs.
<b>Périodicité de valorisation</b>	Quotidienne, et si ce jour n'est pas un Jour de Bourse, le Jour de Bourse Prévu suivant. Un Jour de Bourse est défini comme un jour où le Niveau de clôture de l'Indice est publié.
<b>Double valorisation</b>	Une double valorisation est établie par Refinitiv sur fréquence bi-mensuelle (tous les 15 jours). Cette société est un organisme indépendant distinct et non lié financièrement à une entité de Natixis.
<b>Marché secondaire</b>	Natixis pourra fournir un prix indicatif des titres de créance aux porteurs qui le demanderaient. La différence entre le prix d'achat et le prix de vente ne pourra excéder 1 %.
<b>Agent de Calcul</b>	Natixis, ce qui peut être source de conflits d'intérêt.
<b>Règlement/Livraison</b>	Euroclear France
<b>Place de cotation</b>	Bourse de Luxembourg
<b>Éligibilité</b>	Contrats d'assurance-vie ou de capitalisation, comptes-titres.

Nous attirons votre attention sur le fait que le titre de créance est destiné à être offert dans le cadre d'une offre dispensée de la publication d'un prospectus (moins de 150 investisseurs). La présente brochure commerciale n'a pas fait l'objet d'une communication à l'AMF.

## AVERTISSEMENT

Ce document à caractère promotionnel est rédigé par l'Émetteur en accord avec Nexo Capital qui commercialise le titre de créance Proximité Action SG Decrement Novembre 2023. Il est relatif à un titre de créance destiné à être offert dans le cadre d'une offre dispensée de la publication d'un prospectus (moins de 150 investisseurs). La présente brochure commerciale n'a pas fait l'objet d'une communication à l'AMF.

Les indications qui figurent dans le présent document, y compris la description des avantages et des inconvénients, ne préjugent pas du cadre d'investissement choisi et notamment de l'impact que les frais liés à ce cadre d'investissement peuvent avoir sur l'économie générale de l'opération pour l'investisseur. L'ensemble des données est présenté hors frais, commissions, et hors fiscalité et prélèvements sociaux applicables, sous réserve de l'absence de défaut, d'ouverture d'une procédure de résolution et de faillite de l'Émetteur et du Garant et de la conservation du titre de créance jusqu'à son remboursement final. Une information complète sur le titre de créance, notamment ses facteurs de risques inhérents aux titres ne peut être obtenue qu'en lisant le Prospectus de Base (tel que défini ci-après) et les Conditions Définitives (telles que définies ci-après) préparées exclusivement pour les besoins de l'admission des titres sur le marché réglementé du Luxembourg. Ce document est destiné à être distribué dans le cadre des articles L411-2 du Code monétaire et financier et 211-2 paragraphe 4 du Règlement Général de l'AMF. Ce document ne constitue pas une proposition de souscription ni une offre, une sollicitation, un conseil en vue de l'achat ou de la vente du titre de créance décrit. L'investisseur est invité, s'il le juge nécessaire, à consulter ses propres conseils juridiques, fiscaux, financiers, comptables et tout autres professionnels compétents, afin de s'assurer que ce titre de créance est conforme à ses besoins au regard de sa situation, notamment financière, juridique, fiscale ou comptable. L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que la souscription à ce titre de créance peut faire l'objet de restrictions à l'égard de certaines personnes ou de certains pays en vertu des réglementations nationales applicables à ces personnes. IL VOUS APPARTIENIT DONC DE VOUS ASSURER QUE VOUS ÊTES AUTORISÉS À SOUSCRIRE À CE TITRE DE CRÉANCE. En cas d'incohérence entre les informations relatives aux caractéristiques des Instruments Financiers figurant dans cette brochure et les Conditions Définitives relatives exclusivement à l'admission des titres sur le marché réglementé, ces dernières prévaudront. Les informations figurant dans ce document n'ont pas vocation à faire l'objet d'une mise à jour après la date apposée en première page. Par ailleurs, la remise de ce document n'entraîne en aucune manière une obligation implicite de quiconque de mise à jour des informations qui y figurent. Sous réserve du respect des obligations que la loi met à sa charge, Natixis ne pourra être tenue responsable des conséquences financières ou de quelque nature que ce soit résultant de l'investissement dans ce titre de créance. Ce document ne constitue pas une recommandation personnalisée d'investissement. Il est destiné à être diffusé indifféremment à chaque destinataire et les titres de créances ou services visés ne prennent en compte aucun objectif d'investissement, situation financière ou besoin spécifique à un destinataire en particulier. Les affirmations, hypothèses contenues dans ce document peuvent contenir des prédictions et ainsi contenir des risques et des incertitudes. Les résultats constatés et les développements peuvent différer substantiellement de ceux exprimés ou qui sont implicites dans les affirmations, hypothèses et opinions en fonction d'une variété de facteurs. Il ne peut y avoir de garantie que les résultats projetés, les projections ou les développements seront atteints. Aucune déclaration ou garantie explicite ou implicite n'est donnée par Natixis quant à l'accomplissement ou le bien fondé, de toute projection, estimation, prévision, affirmation, hypothèse et opinion contenu dans ce document et nul ne doit s'y fier. Rien dans ce document est ou doit être considéré comme une promesse ou une garantie quant au futur. D'autre part, il est à noter que, dans le cadre de ses activités, Natixis peut être amenée à avoir des positions sur les Instruments Financiers et sur l'Émetteur au titre desquelles des recommandations ou opinions peuvent être données dans le document et les pièces jointes communiquées.

Natixis ou ses filiales et participations, collaborateurs ou clients peuvent avoir un intérêt ou détenir ou acquérir des informations sur tout produit, titre de créance, Indice ou marché mentionné dans ce document qui pourrait engendrer un conflit d'intérêt potentiel ou avéré. Cela peut impliquer des activités telles que la négociation, la détention ou l'activité de market making, ou la prestation de services financiers ou de conseil sur tout produit, titre de créance, indice ou marché mentionné dans ce document. Ce document à caractère promotionnel ne constitue pas un document d'analyse financière.

## INFORMATIONS IMPORTANTES

Les titres de créance décrits dans la présente communication à caractère promotionnel font l'objet d'une [documentation juridique](#) composée du prospectus de base relatif au programme d'émission des Instruments Financiers, tel que modifié par ses suppléments successifs, approuvé le 10 juin 2022 par l'AMF sous le n° 22-203 (le « Prospectus de Base ») et des conditions définitives en date du 24 mai 2023 (les « Conditions Définitives ») préparées exclusivement pour les besoins de l'admission des titres sur le marché réglementé du Luxembourg. Le Prospectus de Base est disponible sur les sites internet de Natixis ([https://cib.natixis.com/DevInet.PIMS.ComplianceTool.Web/api/ProspectusPublicNg/DownloadDocument/236/PROGRAM\\_SEARCH](https://cib.natixis.com/DevInet.PIMS.ComplianceTool.Web/api/ProspectusPublicNg/DownloadDocument/236/PROGRAM_SEARCH)), et de l'AMF ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)) et est disponible auprès de Natixis 7, promenade Germaine Sablon, 75013 Paris. Les Conditions Définitives sont disponibles sur le site de la bourse du Luxembourg ([www.bourse.lu](http://www.bourse.lu)) et de Natixis (<https://cib.natixis.com/devinet.pims.compliancetool.web/api/ProspectusPublicNg/Download/FR001400HUB0/FT/DS>). L'approbation du Prospectus de Base par l'AMF ne doit pas être considérée comme un avis favorable sur les valeurs mobilières offertes ou admises à la négociation sur un marché réglementé. Les informations figurant dans ce document n'ont pas vocation à faire l'objet d'une mise à jour après la date d'ouverture de la période de commercialisation. Par ailleurs, la remise de ce document n'entraîne en aucune manière une obligation implicite de quiconque de mise à jour des informations qui y figurent. Ce document ne peut être distribué directement ou indirectement à des citoyens ou résidents des États-Unis. Natixis est agréée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (« ACPR ») en France en qualité de Banque – prestataire de services d'investissements. Natixis est réglementée par l'AMF pour l'exercice des services d'investissements pour lesquels elle est agréée. Natixis est supervisée par la Banque Centrale Européenne (« BCE »).

## AVERTISSEMENT SGX®

Singapore Exchange Limited et/ou ses sociétés affiliées (désignées ci-après collectivement, « SGX ») ne donne aucune garantie ou représentation, expresse ou implicite, quant aux résultats à obtenir de l'utilisation de iEdge Société Générale Decrement 1.65 EUR GTR Series 2 (« l'Indice ») et/ou du niveau auquel l'Indice se situe à un moment donné, un jour donné ou autre. L'Indice est administré par Scientific Beta (France) SAS et calculé et publié par SGX. Scientific Beta et SGX ne seront pas responsables (que ce soit par négligence ou autrement) et ne seront pas tenus d'informer d'une quelconque erreur dans le présent document. L'Indice est une marque commerciale de SGX et est utilisée par Natixis sous licence. Tous les droits de propriété intellectuelle dans l'Indice sont dévolus à SGX.

Natixis

Société Anonyme à Conseil d'Administration - Capital de 5 894 485 553,60 euros

Siège social : 7, promenade Germaine Sablon - 75013 Paris

Adresse postale : BP 4 - 75060 Paris Cedex 02 France

RCS Paris n°542 044 524

Date de rédaction de la brochure : 5 mai 2023